

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

35 heures

Y a t il une procédure "d'empachment" en France pour incompétence ?

- Social -

Date de mise en ligne : jeudi 10 janvier 2008

Démocratie & Socialisme

Y a t il une procédure "d'empêchement" en France pour incompétence ?

Car on suppose que s'il veut maintenir une durée légale, et qu'il ne veut plus des 35 h, c'est pour augmenter ladite durée légale...

Ce qui revient à repousser le seuil de déclenchement des heures supplémentaires

Mais s'il augmente ce seuil, il baisse mécaniquement le pouvoir d'achat...

Puisque qu'au lieu de la 36e heures, ce sera la 37e ou la 38e heure qui sera majorée... (Ca peut aller loin, rappelons que 13 h supplémentaires sont autorisées par semaine puisque la durée maxima du travail est toujours de 48 h : mais c'est vrai à partir de la 44e h la majoration est de 50 % et au delà du contingent annuel, la majoration est de 100 %)

Voilà donc le "président du pouvoir d'achat" qui propose de baisser... le pouvoir d'achat

L'autre problème c'est, au fond, qu'ils n'y connaissent rien. Ils sont tellement payés et ils souffrent si peu dans leur travail qu'ils n'ont pas besoin de compter leurs heures. Qu'ils fassent donc des stages en usine, en travail posté, en restauration, en transports, en nettoyage, en centre d'appel, etc...

Toute attaque contre les 35 h aujourd'hui est une attaque contre les salaires !

Les socialistes doivent au contraire proposer :

- ▶ la hausse de la majoration des heures supplémentaires à 50 % dès la première heure ! dès la 36e heure !
- ▶ la baisse du contingent annuel autorisé à 50 % (le ramener à 100 h maxi) car chaque heure après celui-ci est majorée de 100 %

Gérard Filoche, jeudi 10 janvier